



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

indice des prix

Question écrite n° 96463

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la hausse des prix. Il désire connaître les dernières évolutions en la matière.

Texte de la réponse

En mai 2006, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) observe une progression des prix à la consommation de 0,4 % par rapport au mois précédent. En glissement annuel, les prix augmentent de 2,1 % contre une hausse de 1,7 % en avril. Trois tendances notables sont à l'origine de cette hausse : la progression du prix de l'énergie à 2 %, liée à celle des produits pétroliers (+ 2,1 %) malgré un euro en hausse par rapport au dollar et un relèvement tarifaire du gaz de ville à 5,4 % ; hors énergie, la hausse se limite en effet à 0,3 % ; la hausse du prix des produits frais (+ 4,4 %) ; l'augmentation du prix des services de santé (+ 1,8 %). L'indice des prix de l'alimentation a augmenté de 0,7 % en mai 2006 (0,4 % en mai 2005). En glissement annuel, ils augmentent de 1,2 %. Hors produits frais, l'indice des prix de l'alimentation a augmenté de 0,1 % en mai 2006. En glissement annuel, la progression s'est élevée à 1,1 %. Les prix des produits manufacturés ont augmenté de 0,1 % en mai 2006. En glissement annuel, l'évolution a été de - 0,3 %. Les prix des services ont augmenté de 0,3 % en mai 2006, et de 2,4 % en glissement annuel. Dans la grande distribution, l'indice des prix des produits de grande consommation est resté stable en mai par rapport au mois d'avril 2006. Sur un an, les prix des produits de grande consommation dans la grande distribution ont augmenté de 0,8 %. La tendance à la baisse de certains prix alimentaires a été observée lors des relevés effectués par les services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour l'indicateur « chariot type », composé de 135 produits de grande consommation, dont la liste a été établie en concertation avec sept associations de consommateurs. En juin, la valeur du « chariot type » moyen s'établit à 100,29 euros contre 100,81 euros en février 2006 et 100 euros en février 2005. Cette tendance signifie que l'assouplissement du mécanisme de formation des prix issu de la modification du calcul du seuil de revente à perte commence à produire ses premiers effets. D'une manière générale, on observe que l'inflation sous-jacente qui traduit mieux les tendances de fond n'augmente pas en mai 2006, la variation sur les douze derniers mois étant très légèrement supérieure à celle observée l'an dernier, + 1,1 % en 2006 contre + 1 % en 2005. Malgré la tendance à la hausse des prix, tirés par celle des produits pétroliers, l'inflation avec une hausse de 1,8 % reste maîtrisée et maintenue en dessous de 2 %. Cette situation favorisant une meilleure orientation du pouvoir d'achat devrait conforter l'augmentation de la consommation des ménages. Sur un an, juin 2005 à juin 2006, le chariot type moyen n'aura augmenté que de 0,9 %, soit la moitié que l'inflation pendant la même période.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96463

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5776

Réponse publiée le : 1er août 2006, page 8102